



Les ^{Petits} Plus — de Mme Paie



Tous les trucs et astuces de la Paie Autonome Assistée
pour vous simplifier l'utilisation de votre logiciel



ACTUALITÉS

>> Taxe apprentissage - CSA

La contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) vise à encourager les grandes entreprises à employer des alternants. (Entreprises +250 salariés)

Elle est à déclarer et à payer à l'Urssaf selon un calendrier décalé, la CSA de l'année N devant figurer sur la DSN de mars de l'année N+1 (exigible le 5 ou le 15 avril).

>> Taxe apprentissage - Solde libératoire : Déclaration annuelle du solde de la taxe d'apprentissage

Vous déclarez et payez le solde de la taxe d'apprentissage annuellement à l'Urssaf.

C'est sur la DSN d'avril N+1 (exigible le 5 ou 15 mai N+1) que vous devez le faire :

- >> Au titre de l'année N ;
- >> Et pour chacun de vos établissements.

Voir la fiche [Module de contrôle de la taxe d'apprentissage](#).



>> DOETH

Les entreprises de **20 salariés et plus**, y compris les établissements publics industriels et commerciaux (EPIC), sont **assujetties** à l'OETH.

La déclaration annuelle relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) ainsi que le paiement de la contribution sont à effectuer sur la DSN d'avril (exigible le 5 ou 15 mai) au titre de l'obligation d'emploi de l'année précédente.

Voir la fiche [Paramétrer un travailleur handicapé et faire la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés \(DOETH\)](#).

>> OETH - Réouverture de la déduction des dépenses liées au partenariat avec l'association

Pour l'année 2025, payée en 2026, il est de nouveau possible de déclarer des dépenses déductibles liées au partenariat avec des associations.

Ces dépenses sont **déductibles à condition de justifier au titre de l'année de référence, de la conclusion avec un bénéficiaire de l'OETH :**

- >> D'un contrat de travail à durée indéterminée
- >> D'un contrat à durée déterminée d'au moins six mois ;
- >> D'un contrat d'apprentissage ;
- >> D'un contrat de professionnalisation ;
- >> D'une convention de stage d'au moins six mois.

Source : [Décret n°2025-1294 du 24/12/25 - Déductibilité prolongée jusqu'au 31/12/2029](#) sur [legifrance.gouv.fr](#).

Voir la fiche [Paramétrer un travailleur handicapé et faire la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés \(DOETH\)](#).

À noter : Info URSSAF - CRM I2O et DSN OI/2026 (éch 5-15/02)

L'Urssaf CN nous signale un retard dans l'émission des CRM pour la DSN de OI/2026 (échéance 5/02), lesquels sont disponibles uniquement depuis le 16/02/2026.



PARAMÉTRAGES

>> Retraite progressive et forfait jour

Pour les forfaits jours à temps partiel, qui souhaitent cotiser sur un temps plein, une correction est apportée sur les libellés "TP" afin de **reconstituer un salaire plein juste**.

>> Outil de régularisations manuelles - Changements contrat

Un nouvel outil "DSN - Régularisations manuelles Changements contrat" est désormais disponible pour **faciliter la création des blocs 4I "Changements contrat"**.

Cet outil permet de :

- >> Régulariser un changement de contrat qui n'a pas été déclaré ;
- >> Générer des blocs conformes aux attentes des organismes.

Il est accessible depuis le menu DSN > DSN - Régularisations manuelles > Changements contrat.

Voir la fiche [Réaliser des régularisations manuelles - Changements contrat](#).

>> Cadres dirigeants et ajout d'heures dans le bulletin - CRM Anomalie

UR_ANO_QUO_HSSA_DIQUO2a : Pour les cadres dirigeants (code statut professionnel I3), non soumis à la législation sur la durée du travail, et donc exclus du régime des heures supplémentaires : aucune heure ne doit être ajoutée dans le bulletin.

Dorénavant, lorsque des heures seront saisies dans le bulletin, une alerte haut de bulletin sera déclenchée, vous invitant à corriger les saisies : "Des heures ont été saisies pour un cadre dirigeant (code statut professionnel I3), alors que ce statut exclut l'application de la réglementation sur la durée du travail. Veuillez sécuriser votre paramétrage en fonction de l'option retenue :

>> Maintien du statut de cadre dirigeant : dans ce cas, veuillez supprimer les heures renseignées ;

>> Rémunération en heures : dans ce cas, veuillez modifier le statut professionnel."

En cas de réception du CRM d'anomalie **UR_ANO_QUO_HSSA_DIQUO2a**, il convient de corriger le paramétrage ou supprimer l'ajout d'heures puis de recalculer le bulletin ayant déclenché ce CRM.

Voir la fiche [Paramétrer des cadres dirigeants](#).

>> Net souhaité & ajustement du net

Lorsqu'un accord collectif ou une convention prévoit un maintien du salaire net en cas d'absence, le bulletin de paie peut appliquer un ajustement du net afin de garantir le net souhaité conventionnel attendu.

Dans certaines situations, lorsque des jours déjà maintenus étaient saisis dans les éléments variables (le profil de prime INITNBJM), le net souhaité était recalculé en fonction des droits à maintien redéfinis mais l'ajustement du net ne se déclenchait plus automatiquement.

Le calcul a été corrigé : Désormais, les jours déjà maintenus sont correctement intégrés dans le calcul du net souhaité et dans le déclenchement de l'ajustement du net.

Voir la fiche [Profil INITNBJM - Initialisation de jours maintenus et carence purgée](#).

>> Suppression de la mention "dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie"

À compter des bulletins de janvier 2026, les lignes "dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie" sont supprimées sur tous les modèles de bulletin mySilae.

Voir la fiche [La présentation du bulletin de paie](#).



Webinaire DSN de substitution

Isabelle et Stéphanie, vos consultantes Paie Autonome Assistée, ont enregistré un nouveau webinaire, avec pour thématique la **DSN de substitution de l'URSSAF et de la MSA (Mutualité sociale agricole) pour 2026**.

Afin de mieux comprendre les tenants et les aboutissants, vous aurez dans un premier temps une présentation des CRM, et notamment la norme NEOREs.

Pour le visionner, vous avez juste à cliquer sur l'image ci-contre :





INTERFACE RH CONNECTÉE MY SILAE

Retrouvez ici les dernières évolutions concernant cette solution et n'hésitez pas à revenir vers nous si vous désirez une démonstration et/ou de plus amples renseignements.

>> Délai d'accès à l'espace salarié mySilae Entreprise

L'accès d'un salarié à son espace dans mySilae Entreprise était fermée à la date de fin de contrat. Un délai supplémentaire peut désormais être paramétré depuis l'écran de configuration mySilae Entreprise, onglet Configuration Générale.

Ce délai de désactivation a été initié sur 30 jours par défaut, l'ensemble des dossiers passe donc sur ce nouveau délai.

>> Absence et mobilité

- >> Dans le "tableau de bord" les membres d'une même équipe qui sont en télétravail fixe apparaissent : "En télétravail" ;
- >> Les repos compensateurs sont toujours à la journée ou en heures.

>> Cycle de paie

- >> Ajout d'une fonctionnalité pour empêcher la validation multiple du cycle de paie, garantissant ainsi l'intégrité et la fiabilité du processus de paie.

>> Documents

- >> Depuis le menu Docs administratifs > onglet Post-paie, l'administrateur peut désormais télécharger le registre du personnel et le récapitulatif de paie détaillé (par salarié) ;
- >> Onboarding : le mois de clôture spécifique des RTT est effacé côté mySilae Entreprise Gestionnaire de Paie si le mode d'acquisition est "Aucun RTT" dans le module "Gestion des temps" ;
- >> Ajout des numéros de semaine dans la notification qui informe le salarié que des semaines ont été validées ;
- >> Export de la feuille de temps : blocage de la période au mois en cours ;
- >> Possibilité d'ajouter un document qui a été supprimé au préalable ;
- >> Les employés sortis ne sont plus visibles dans l'export Compteur de congés.

>> Entretiens

- >> Simplifier la signature embarquée dans le module Entretiens : La signature se fera en click-to-sign (cocher une box pour que le nom apparaisse dynamiquement) ;

- >> Les deux réponses sont visibles au contributeur lorsque les deux participants ont envoyé les réponses, lorsque l'option "Voir les réponses du bénéficiaire" est désactivée ;
- >> Lorsque l'option "Voir les réponses du bénéficiaire" est activée et que le bénéficiaire a envoyé sa préparation en premier, un email est envoyé au contributeur pour le notifier et lui donner accès directement aux réponses ;

>> Gestion des salariés

- >> Les administrateurs peuvent désormais indiquer si un salarié bénéficie d'un "suivi individuel renforcé" pendant l'onBoarding ;
- >> Les administrateurs peuvent maintenant :
 - > Spécifier la classification métier du futur salarié ;
 - > Sélectionner la convention collective applicable lors de la création d'un salarié dans mySilae Entreprise ;
 - > Rechercher des classifications par codes, titres ou descriptions directement dans la modale de sélection ;
 - > Sélectionner la classification métier applicable lors de la création d'un salarié dans mySilae Entreprise ;
 - > Sélectionner une classification qui remplit automatiquement tous les champs associés dans le formulaire du salarié ;
 - > Les informations personnelles (sexe, année et mois de naissance, département et commune de naissance) sont désormais automatiquement préremplies lors de la saisie d'un NIR valide pendant l'Onboarding.

>> Signature électronique

- >> Autoriser les administrateurs à envoyer jusqu'à 10 documents en signature simultanément (contre 5 auparavant) ;
- >> Modification de wording dans les documents importés : les documents sont visibles uniquement par les administrateurs avec le droit signature ;
- >> Nouveau type de documents disponible en signature : Revenus d'activités.

C'est bientôt disponible !

Modification des informations salariés par l'administrateur
Afin de toujours plus faciliter les échanges entre vous et vos clients, les administrateurs auront bientôt la possibilité de modifier les informations personnelles des salariés depuis leur espace My Silae Entreprise. Par exemple lors d'un changement d'adresse.

TRUCS & ASTUCES

Ajout du filigrane DUPLICATA sur les attestations de salaire d'arrêts de travail

Afin de sécuriser la transmission des informations émises depuis mySilae Gestionnaire de Paie, le filigrane "DUPLICATA" apparaît désormais sur les écrans de visualisation des attestations de salaire.

Les versions confirmées imprimées ou rattachées en pièce jointe par mail contiennent désormais ce filigrane, ainsi que les attestations présentes dans les historiques du salarié et la GED du salarié (Rubrique Justificatifs d'absences).

Voir la fiche [Générer l'attestation de salaire pour le paiement des IJSS](#).

Mise à disposition de l'attestation de revenus d'activité dans mySilae Entreprise

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion documentaire, une action "Transmettre dans mySilae Entreprise" a été ajoutée dans le menu DSN > Revenus d'activité. Elle permet de générer et stocker l'attestation de revenus dans la GED du salarié concerné. Le document devient donc directement accessible dans mySilae Entreprise, où il peut ensuite être consulté par le salarié et envoyé en signature par les administrateurs.

Voir la fiche [Informer sur les revenus d'activité DSN \(attestation fiscale\) - mySilae](#).

Modernisation menu Activité

Auparavant, dans le menu Activité certaines couleurs étaient utilisées dans plusieurs catégories d'absences.

Par exemple, le rouge pouvait apparaître à la fois pour des absences de type repos, formation ou autres. Cette redondance rendait la lecture moins intuitive : La nature ou la catégorie d'une absence ne pouvait être identifiée immédiatement.

Une légende rappelant les couleurs a été implémentée pour cette occasion.

Voir la fiche [Saisir les absences \(saisie de l'activité\)](#).

Module Gestion de l'indemnisation

Il est désormais possible de définir le compteur de droits consommés pour les codes d'absence bénéficiant d'une règle d'indemnisation.

Cette amélioration permet de paramétrer plus finement le suivi des droits utilisés.

À noter : Ce paramétrage ne s'applique pas rétroactivement au compteur des droits consommés sur les mois précédents.

Voir la fiche [Créer des règles d'indemnisation de l'absence - mySilae](#).

Heures Complémentaires (HC) saisies à tort dans les heures mensuelles de la fiche

Salarié : Dorénavant, les heures complémentaires [HC et HC majorées] sont retirées de la liste de sélection des heures libres du planning de la fiche Salarié et établissement afin d'éviter une confusion.

L'emploi d'heures complémentaires en fiche Salarié peut entraîner un CRM d'anomalie substituable de type UR_ANO_ASS_PLF_DIPAOIJ.

Si toute fois des HC ont été sélectionnées dans le planning salarié ou établissement, il convient de les remplacer par un type d'heure approprié.

Voir les fiches [Paramétrer la fiche Société](#) & [Paramétrer une fiche Salarié](#).

Mise à disposition du formulaire de la DPAE MSA

Le formulaire de la DPAE MSA a été actualisé afin d'intégrer le nouveau Cerfa disponible sur le site de la MSA.



Vous souhaitez plus d'informations sur un des sujets ?
Vous avez des suggestions pour le prochain numéro ?

Contactez Mme Paie :
mmepaie@mcreuzot.com
02 38 66 36 81